

ÉPILOGUE : LA SCIENCE A-T-ELLE AVANCÉ ?

« Je crois que l'on est dans un domaine où, malheureusement, un certain nombre d'associations d'amateurs veulent prétendre faire un travail scientifique, alors qu'il faut peut-être des années et des années d'études pour arriver à mettre en place des moyens d'investigation comme ceux qui ont été mis en route au CNES pour vérifier un certain nombre de phénomènes. »

Jean-Jacques Velasco (Le MOUV, 28 janvier 1998)

« Lors de nos enquêtes, nous faisons avancer le milieu scientifique dans différents domaines. »

Jean-Jacques Velasco (Toulouse Mag n° 9, juillet-août 2002)

« En presque deux ans, les collaborateurs du CNES et leurs appuis extérieurs reçurent une formation d'enquêteur poussée dans des disciplines aussi variées que la saisie des témoignages (enseignée par des sociologues universitaires et des magistrats) et le recueil des données à caractère physique (pour le groupe « Traces », des formations à l'analyse des sols, aux techniques radar, aux photographies et aux films). »

Jean-Jacques Velasco (Ovnis : l'évidence, Carnot, 2004)

« Je suis prêt à reconnaître que parfois des amateurs peuvent faire des enquêtes aussi intéressantes que des professionnels. Seulement quand il s'agit d'engager des moyens d'expertise qui coûtent très chers et qui ne sont pas à la portée des amateurs, bien évidemment on ne peut plus aboutir à des résultats probants. »

Jean-Jacques Velasco (UFOMania n° 43, mai 2005)

Arrivés au terme de cette étude panoramique, il apparaît clairement que l'attitude réelle de notre service officiel d'étude des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés n'a eu jusqu'ici que très vaguement à voir avec la démarche rigoureusement scientifique si souvent vantée. Années après années, les mêmes manquements et biais méthodologiques reviennent à l'identique, sans que l'on perçoive de progrès vraiment notables.

Certains points ressortent particulièrement de l'analyse des enquêtes sur le terrain, censées représenter la quintessence de son travail.

1. Une sur-représentation des rapports d'observation impliquant un seul témoin, confortés par un prétendu effet physique sur l'environnement

Un unique témoignage, *a fortiori* provenant d'un enfant, est normalement insuffisant pour déclencher une intervention du service. En effet, il « n'enquête pas sur les cas ne présentant qu'une seule source d'information (témoignage unique dépourvu de toute espèce de confirmation physique) puisque l'enquêteur perd alors tout le bénéfice de confrontations, de comparaisons, de corrélations entre des informations de nature ou d'origines distinctes »¹. Cette exigence minimale présentant toutefois le risque de réduire à zéro le nombre de cas « à haute étrangeté », elle n'a de fait jamais été rigoureusement respectée.

En pratique, des cas sans intérêt objectif intrinsèque sont métamorphosés en cas « solides » dès lors qu'ils sont associés, *a priori*, à un quelconque effet physique allégué qui sert de « béquille » au témoignage, alors même que rien n'étaye un lien causal entre cet effet physique et le phénomène rapporté.

De fait, aucune des affaires les plus médiatisées n'est corroborée de manière un tant soit peu fiable par un autre témoin réellement indépendant. L'expérience du « vrai » OVNI, classé « PAN D » par les scientifiques du CNES, paraît fondée uniquement sur un vécu individuel. Plus le nombre de témoins indépendants est grand, plus l'OVNI allégué s'avère aisément explicable. Il existe donc clairement un lien entre le nombre de sources d'informations distinctes, qui peuvent être recoupées et vérifiées, et la probabilité d'identifier un OVNI. Le manque d'informations ou le nombre d'informations erronées crée l'OVNI, un constat qui renforce le modèle réductionniste composite (cf. Annexe).

2. L'absence de recherche d'autres témoins potentiels du phénomène

Les enquêteurs n'essaient que trop rarement de compléter les données testimoniales recueillies, souvent donc auprès d'un seul individu. Moyennant quelques précautions élémentaires pour éviter les influences (phénomène non décrit précisément, simple fourchette horaire, secteur géographique élargi), ils pouvaient si nécessaire lancer des appels à témoins (par voie de presse ou d'appariteurs municipaux) tout en préservant l'anonymat de la personne qui leur avait rapporté son observation. Dans la même optique, les limiers du CNES ne recherchent pas systématiquement ceux qui ont pu identifier un phénomène (passage d'un hélicoptère, chute d'un météore,...) concomitant à l'OVNI étudié.

3. La fréquence des signalements « par procuration »

Dans ce cas de figure, le témoin ne contacte pas la gendarmerie de sa propre initiative. Il se retrouve donc psychologiquement contraint (d'avoir observé quelque chose d'insolite) par un tiers qui l'engage dans une enquête « lourde ». Ce phénomène se produit obligatoirement pour les cas d'observation où le témoin est mineur.

4. Un syndrome du « témoin parfait »

L'état physique et psychologique du témoin, plus particulièrement ses capacités perceptives et mnémoniques, est souvent abordé trop succinctement. De même, ses éventuels antécédents médicaux (psychiatriques, neurologiques,...) sont rarement approfondis.

Fait révélateur, le GEPAN n'a jamais consacré de Note Technique à ces questions pourtant essentielles.

La loi du 17 juillet 1978 prévoit un régime particulier pour la communication des documents médicaux. Ceux-ci ne sont communicables, sur demande, qu'au seul intéressé, par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne à cet effet. Ils ne peuvent donc être transmis à des tiers, en raison à la fois de leur caractère nominatif, de l'atteinte à la vie privée du patient que constituerait leur divulgation et de la violation du secret médical qu'elle entraînerait également.

On touche cependant là un problème épineux en ufologie : l'interdiction de dévoiler certaines informations à caractère médical sur le témoin (maladie psychiatrique, consommation de substances psychotropes,...) interdit également de rendre publique l'explication certaine de quelques cas, souvent parmi les plus étranges².

Dans la quasi-impossibilité d'accéder au dossier médical du témoin, les enquêteurs du CNES ne se sont pourtant jamais adjoint les services d'un psychologue clinicien apte à diagnostiquer un possible trouble psychiatrique, à mettre au jour un profil psychologique particulier comme la *fantasy prone personality* ou, au contraire, à exclure une explication de cette nature. De même, aucun suivi dans le temps ne leur permet de contrôler si ce qui fut relaté par le témoin ne constituait pas un symptôme précurseur d'une pathologie influant sur la perception du réel (schizophrénie, tumeur cérébrale,...).

Naturellement, toute tentative de faire passer des batteries de tests psychologiques au témoin peut être interprétée par ce dernier comme un indice de scepticisme irréductible, ressentie comme une mise en doute injustifiée de sa santé mentale. Un organisme prétendant suivre une démarche scientifique ne saurait néanmoins en faire l'économie pour les cas, assez rares, « à haute étrangeté ».

Dans sa *Note d'Information n°2* sur « Les études de Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés aux États-Unis », le GEPAN rapporte qu'« en 1968, Sydney Walker III, M.D. suggère qu'une série de tests physiques soient effectués sur chaque observateur d'OVNI. L'examen proposé comprendrait : bilan médical et études particulières en laboratoire, examen neuro-ophtalmologique [...]; examen neurologique détaillé pour s'assurer qu'une affection neurologique ne soit pas à l'origine d'hallucinations, d'abus, de distorsions, d'affabulations ; et finalement un examen psychiatrique.

« Mark W. Rhine, dans le Rapport Condon, attache une grande importance à ce dernier point.

« *Le témoignage de tout observateur ne montrant aucun caractère médical ou psychologique pouvant affecter sa perception ou son interprétation devra avoir un bon facteur de crédibilité. Je suggérais... l'utilisation d'un test psychologique... lorsque le psychiatre le recommanderait. Un*

entretien psychiatrique ne serait pas socialement infâmant s'il faisait partie routinière de l'évaluation d'un observateur. »³

Le service du CNES n'a pour sa part jamais tenté de recourir à de tels examens, éprouvés scientifiquement⁴, face aux cas les plus rebelles.

Enfin, l'obstacle légal aurait pu être levé pour les cas où l'anonymat des témoins avait bien été préservé. Un verrouillage de l'information a ici seulement pour conséquence d'empêcher toute vérification externe des analyses et conclusions de l'enquête « officielle ». La tentation de mettre en avant, sans danger d'être pris en défaut, des témoignages qui ne mériteraient autrement pas attention ne peut alors être totalement ignorée.

5. L'idée préconçue de l'existence de témoins d'OVNI qualifiés

Un pilote d'aéronef ou un scientifique sont considérés *de facto* comme des observateurs fiables à haut indice de crédibilité. Claude Poher, dès avant la création du GEPAN, hiérarchisait ainsi les témoins d'OVNI suivant leur statut socioprofessionnel⁵. Après un quart de siècle d'expérience dans le domaine, le directeur du SEPRA pensait également toujours en 2003 qu'« avec un pilote, on a quand même l'avantage, par rapport à monsieur Tout-le-Monde, d'être en présence d'un témoin qui, de par sa profession, est en mesure d'évaluer un certain nombre de facteurs comme la vitesse, l'altitude, le déplacement, etc. »⁶. En vertu de ce principe, les paramètres physiques (azimut, hauteur, altitude, taille, vitesse,...) que ceux-ci peuvent fournir ne sont le plus souvent pas remis en question. Lorsque, très rarement, ils sont « corrigés », comme ce fut le cas pour la taille de l'OVNI telle que rapportée par le commandant Duboc, ils le sont sans justification claire ni méthodologie éprouvée.

6. L'absence de contrôle fiable des estimations physiques livrées par le témoin

Les enquêteurs ne lui demandent pas systématiquement d'évaluer la taille angulaire d'un objet de référence standard dans le paysage (par exemple la Lune) pour comparaison. Ils usent à défaut de diverses méthodes scientifiquement non validées : calcul à partir d'un dessin de l'OVNI exécuté sur une photographie du site d'observation, cohérence des proportions entre différents dessins hors paysage et/ou estimations orales, comparaison avec un objet susceptible d'avoir évolué en taille et aspect depuis l'observation (feuillage d'un arbre en l'occurrence),...

Le GEPAN sait pourtant dès son enquête de février 1978 sur l'observation de Gondrecourt-le-Château que, pour l'évaluation des diamètres apparents, les résultats peuvent « varier sensiblement avec la méthode utilisée (cartons percés de trous circulaires, supports plastiques transparents et cercles peints, simple feuille de papier servant à délimiter les extrémités de l'objet) »⁷.

De même, le service du CNES ne se fonde pas sur les études scientifiques existantes (assez nombreuses en chronométrie mentale) pour jauger ses estimations des durées, des bruits,... Il ne développe pas non plus, en collaboration avec des spécialistes, d'outils scientifiquement reconnus dans ces domaines.

7. Une vérification non exhaustive des sources de méprise possibles

La « matrice de test des phénomènes connus » utilisée en 1978 ne s'est pas révélée fiable à l'usage, ainsi que l'illustre entre autres le cas de Luçon (cf. chapitre 6). Elle ne sera de fait plus utilisée après le départ de Claude Poher. Par la suite, le GEPAN/SEPRA demandera au(x) témoin(s) si quelque chose d'anormal s'est produit ou si un événement inhabituel a été remarqué mais ne recherchera pas systématiquement tous les différents objets et phénomènes à l'origine, selon ses propres études, des confusions les plus courantes. Cette démarche partielle témoigne d'une quête active d'anomalies, de phénomènes insolites accrédités par des effets physiques, plus que d'une volonté d'expliquer simplement ce qu'ont réellement pu observer le(s) témoin(s). En réalité, le service a toujours été lui-même « en attente » de Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés. Ceux-ci justifiaient apparemment, au moins dans l'esprit de ses membres, l'existence et la pérennité du service : un bel exemple de cercle vicieux.

8. Une intervention tardive pour l'enregistrement et la vérification des témoignages et/ou pour l'étude des traces physiques alléguées

Les enquêteurs, du moins les deux psychologues successivement employés par le GEPAN, n'ignorent pas que les souvenirs d'événements souvent fugaces et ambigus peuvent facilement être altérés. Des témoignages recueillis des semaines, des mois ou même des années après l'observation continuent malgré tout à être validés et mis en avant.

Le service a aussi parfaitement conscience que « les analyses au sol sont toujours délicates. Il faut donc qu'elles soient faites très vite (dans les 48 heures au plus) par une équipe bien entraînée et dotée d'un matériel spécialisé. Le GEPAN a mis en place une telle équipe et il interviendra s'il est prévenu à temps. »⁸ En contradiction flagrante avec les procédures prévues, maintes fois réaffirmées, il persiste néanmoins à déclencher des enquêtes sur de prétendues rencontres rapprochées survenues bien au-delà du délai prescrit.

9. Une méthodologie de prélèvement, de conservation et d'analyse des échantillons douteuse et/ou variable

En théorie, tout un ensemble de procédures précises concernant la collecte des informations, relatives non seulement à l'environnement physique général mais aussi aux « effets et perturbations physiques sur une zone géographique localisée », a été mis au point⁹. En pratique, ces procédures subissent diverses entorses (quadrillage de la zone de trace non conforme, dégradation des échantillons biologiques,...) ayant souvent pour conséquence finale l'impossibilité de lever les doutes sur l'origine d'un événement.

10. L'absence de réel suivi dans le temps des dossiers d'enquêtes

Une fois leur rapport rédigé, les enquêteurs ne cherchent généralement pas à revenir sur les points non résolus à l'issue de leurs premières investigations, en particulier pour les quelques 25 PAN classés « D » après enquête sur le terrain. Les ufologues amateurs savent pourtant depuis longtemps que la solution n'arrive qu'après parfois plusieurs mois ou années de recherches et de vérifications minutieuses.

11. L'absence d'information des témoins sur les conclusions de l'enquête

D'une façon générale, le CNES n'informe pas des résultats des investigations et analyses réalisées sur un cas, souvent en dépit des assurances verbales données par ses agents aux témoins et/ou aux médias (affaires de Nort-sur-Erdre, de Bertre, du Gué d'Hossus,...). Des années après, nombre de témoins continuent par conséquent de s'interroger sur la nature de leur observation, faute d'explications communiquées par l'établissement public.

12. Une présentation médiatique des cas « phares » en décalage avec le contenu réel des dossiers

C'est certainement à ce niveau que le bât blesse le plus. À notre connaissance, rares en effet sont les interventions publiques de ses différents responsables, en particulier de M. Velasco, son directeur durant plus de 21 ans, qui ne comportent au moins une inexactitude notable, qu'il s'agisse d'erreurs scientifiques ou factuelles, de confusions, d'approximations, de contradictions, voire parfois de contrevérités¹⁰. Les rapports d'observations et les résultats des analyses ou expertises y sont souvent déformés (résumés caricaturaux, données erronées, conclusions sans nuances,...) et enjolivés (détails insolites inventés, corrélations infondées, vérifications imaginaires,...) dans le sens des convictions de l'orateur et des attentes du public.

Les premières sorties médiatiques de l'actuel responsable du GEIPAN, dont la priorité affichée est l'information du public, ne montrent malheureusement pas d'évolution significative sur ce plan.

Ces bévues répétées sont d'autant plus dommageables que le petit service d'étude des PAN a toujours bénéficié du prestige et de la caution scientifique du CNES, ce qui en fait naturellement aux yeux de l'opinion publique une figure d'autorité sur ces sujets.

Il est indéniable que certaines informations distillées, officiellement ou non, par des représentants du CNES ont *de facto* concouru à alimenter la croyance parascientifique aux visites

d'extraterrestres plutôt qu'à fournir des clés pour développer un esprit critique souhaitable envers un phénomène de cette nature. C'est pourtant ce dernier objectif qui aurait motivé les dirigeants du CNES à conserver ce service d'étude des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés...

13. Un suivi des rentrées atmosphériques au-dessus du territoire national chroniquement déficient

Le SEPRA a ici fait preuve de son incapacité à identifier, de manière précise et systématique, leur origine naturelle ou artificielle. Un tel échec face à des phénomènes bien connus et aisément reconnaissables doit inciter à la plus grande méfiance envers les « PAN D » mis en avant par le service du CNES comme autant d'indices de l'existence d'un phénomène physique original.

Ainsi, en dépit de l'élaboration d'une méthodologie propre et de procédures pour rationaliser son étude, de ses opportunités de collaboration avec différents organismes civils et militaires, le CNES ne s'est donc jamais distingué dans sa pratique concrète de collecte, d'analyse et d'expertise des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés des groupements d'ufologues à peu près sérieux. Son efficacité dans la résolution des cas qui lui ont été soumis n'apparaît pas supérieure à celle des amateurs un tant soit peu expérimentés (les associations les mieux structurées obtiennent moins de 5% de cas non-identifiés). Plus d'une fois, les spécialistes dépêchés par le CNES ont d'ailleurs fait preuve de moins de perspicacité que les gendarmes locaux, les enquêteurs indépendants ou les témoins eux-mêmes. Surtout, nous l'avons vu, leur respect de la méthodologie définie pour les études de cas a toujours été très approximatif, voire relégué au rang d'exigence secondaire. La valeur scientifique des analyses effectuées et des conclusions qui en découlent ne peut dès lors qu'être sujette à caution.

La structure s'est différenciée des organisations ufologiques privées par les moyens matériels (logistiques, de mesures et d'analyses) mis à sa disposition, l'accès exclusif à certaines données (procès-verbaux de gendarmerie, enregistrements radar,...)¹¹ et une plus grande visibilité médiatique, mais non, encore une fois, par la qualité de ses enquêtes qui laissent suffisamment de zones d'ombre (faits éludés, pistes non explorées,...) pour qu'il soit ensuite possible de conférer artificiellement à quelques-unes de ces affaires un caractère étrange et mystérieux.

L'absence de transparence, on le sait, constitue le meilleur fertilisant pour le développement de rumeurs. Le secret entourant les dossiers d'OVNI constitués par le CNES n'a donc fait que nourrir certaines convictions paranoïaques, importées des États-Unis, d'un *black out* ou d'un *cover up* gouvernemental. À mieux y regarder, plus que certains obstacles légaux ou techniques, c'est leur pauvreté scientifique et leurs conclusions parfois ineptes, plutôt embarrassantes pour l'image de marque du CNES, qui paraît expliquer leur mise sous le boisseau. Quoi qu'il en soit, cette stratégie adoptée par l'établissement public a abouti à ce qu'un ou deux de ses agents, contrôlant ainsi totalement l'accès à l'information, ont longtemps pu diffuser de façon partielle et malheureusement aussi partielle le contenu de ces dossiers d'enquêtes pour appuyer une croyance personnelle.

Comme dans maints autres domaines en France, l'étude officielle des OVNI est enfin marquée par la récurrence dans le temps d'un groupuscule de personnalités, généralement influentes à divers niveaux (scientifique, militaire, politique,...), unies par des croyances et/ou des intérêts communs :

- croyance partagée d'abord en la présence sur notre planète d'intelligences d'un autre monde. Une croyance fondée chez certains plus sur un mécanisme d'autorité que sur une connaissance approfondie des dossiers. Un expert du CNES a ainsi quelque chance de convaincre un officier de l'armée de l'Air s'il lui narre de belles histoires d'OVNI vus de près par des pilotes de chasse ou enregistrés par des radars militaires... Ce même expert rencontrera le même succès face à un public néophyte ou déjà convaincu. L'argument d'autorité ne pourra en revanche fonctionner face à un public de spécialistes, tels, par exemple, ces radaristes civils à qui le directeur du SEPRA exposait le prétendu cas « visuel-radar » du 28 janvier 1994¹² ;

- pérennisation de postes et de budgets permettant de financer des contrats (analyses d'images, études physiques,...) ;

- crainte d'être dépassé sur le plan militaire par des puissances « étrangères », quelles qu'elles soient. L'Inconnu fait peur. Des instances militaires, un peu plus lucides, pourraient aussi trouver ponctuellement, dans un tel service, des informations utiles sur la manipulation de masse, des idées sur des leurres/camouflages perceptifs efficaces ou sur des études liées aux technologies avancées (systèmes de surveillance, propulsion MHD, formes aérodynamiques nouvelles,...) ;

- plus positivement, ouverture d'esprit peu courante dans les milieux scientifiques ou militaires, très cadrés et généralement réfractaires à ce qui sort des sentiers battus, s'éloigne des acquis universitaires ou certitudes académiques. La recherche scientifique, financée souvent par les deniers publics, laisse malheureusement depuis longtemps le champ libre à l'insolite, se coupant ainsi de plus en plus du public et se déchargeant de sa mission éducative.

Ces motivations particulières interfèrent avec d'autres plus générales :

- attrait irréprouvable des médias pour les histoires mystérieuses qui, aussi longtemps qu'elles paraissent inexplicables, font de l'audimat ou du lectorat, attrait doublé de défauts chroniques, en premier lieu le manque de temps et, plus inquiétant, d'envie de vérifier les informations collectées, auprès généralement d'un unique « expert ». La presse quotidienne régionale, globalement très médiocre dans notre pays, porte jusqu'à une date récente une responsabilité particulière dans l'entretien du phénomène OVNI. Depuis quelques années, Internet s'y est substitué, devenant le principal vecteur du mythe à travers ses innombrables sites, forums et listes de discussions ;

- intérêt, variable mais parfois très présent, du grand public envers ces phénomènes qui le touchent dans son vécu, soit individuellement, soit collectivement dans le cas d'une observation de masse. Un événement insolite transforme assez souvent, et de manière irréversible, les convictions d'un individu, pour peu qu'il survienne à un moment propice, généralement un passage difficile, de sa vie ;

- demande des ufologues d'accéder à des informations n'ayant aucune raison d'être tenues secrètes (« Pétition pour la mise à disposition des archives du SEPRA/GEPAN ») et d'universitaires désireux d'évaluer le contenu scientifique des dossiers (« Lettre ouverte au SEPRA/CNES ») ;

- embarras des instances militaires (Gendarmerie) et civiles (CNES, DGAC) face à des affaires inhabituelles qu'elles n'ont pas les moyens (en terme de temps, de personnel, de connaissances,...) de traiter ou de résoudre, mais pour lesquelles elles font donc parfois l'objet de sollicitations pressantes.

À nos yeux, nul besoin pourtant d'objets manufacturés d'origine exotique pour justifier l'existence d'un petit service public se consacrant à une étude sérieuse du phénomène OVNI. Son ampleur relative et sa persistance dans le temps montrent que le sujet est au moins digne de recherches historiques, sociologiques et psychologiques.

Par ailleurs, l'étude d'une catégorie d'OVNI très particulière, les cas relevant *a priori* de la foudre globulaire¹³ pour laquelle la science n'a guère avancé jusqu'ici, aurait pu présenter un intérêt pour les physiciens et les météorologues. Les théories actuelles demeurent en effet incompatibles avec les données testimoniales qu'elles sont censées expliquer et expérimentalement peu convaincantes.

Il est aussi regrettable pour les astronomes que la quête d'entités d'outre-espace ait détourné le service de l'étude ciblée de quelques chutes certaines de météorites sur notre territoire. Le CNES s'intéresse pourtant à ces objets, pour le coup indubitablement extraterrestres, les acquérant à l'occasion au prix fort¹⁴ et allant même les collecter dans l'espace, tout en négligeant ceux qui tombent à ses pieds, enterrés désormais dans ses dossiers d'archives.

La tâche que nous nous étions fixée, retracer l'histoire d'une recherche à certains égards passionnante et en tirer les leçons qui s'imposaient, s'achève ici. Notre conviction, à l'issue de ce tour d'horizon de trois décennies de recherches officielles, est qu'une véritable approche scientifique du phénomène OVNI dans notre pays ne peut être envisagée sans une réelle prise en compte des erreurs passées. Peut-être alors avancerait-t-on, si ce n'est sur la connaissance

d'éventuels extraterrestres, au moins un peu plus sur celle des hommes et de leur environnement contemporain.

Pour l'heure, il semble que l'orientation choisie par Yves Sillard et Jacques Patenet n'aille pas dans ce sens, et reste en revanche dans la droite lignée de celle donnée au service par leurs prédécesseurs. Il n'est toutefois nullement trop tard et les responsables du GEIPAN ont encore toute latitude pour assainir leurs méthodes et leurs connaissances, appliquant en cela cette attitude de révision permanente du savoir qui porte en elle toute la pertinence de la démarche scientifique.

Remerciements à Jean-Michel Abrassart, Robert Alessandri, Stanislas Antczak, Denis Biette, Bruno Bousquet, Henri Broch, Francine Cordier, Géraldine Fabre, Rémy Fauchereau, Marc Hallet, Daniel Karcher, Florent Martin-Michiellot, Patrick Masson, Claude Maugé, Richard Monvoisin, Gilles Munsch, Pierre Neirinck, l'Observatoire Zététique, Thierry Pinvidic, Raoul Robé, Thierry Rocher et Patrice Seray.

Notes de la conclusion

¹ Jean-Jacques Velasco (*et al.*), *Note Technique n° 16 : Analyse d'une trace*, Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 00013, 1^{er} mars 1983, p. 1. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt16_enquete_81_01.pdf

² À titre d'exemple, plusieurs éléments (internement du témoin en hôpital psychiatrique, falsification de documents,...) montrent au-delà de tout doute raisonnable qu'une affaire célèbre remontant à la fin des années 60, non traitée dans cet ouvrage, n'est qu'une imposture. Ces données confidentielles, connues des auteurs et de quelques ufologues depuis longtemps, ne pourront toutefois être rendues publiques avant plusieurs dizaines d'années...

³ *Note d'Information n° 2 : « Les études de Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés aux États-Unis*, Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 097, 2 avril 1981, p. 30. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/Note_info_2.pdf.

⁴ Le GEPAN a brièvement utilisé la PESM (« Probabilité d'Élément Subjectif Minimale ») forgé par la psychologue Françoise Askevis. Pour son successeur Manuel Jimenez, cet outil « maison » s'est malheureusement révélé rendre « difficile, voire impossible, la prise en compte des données lorsqu'elles [étaient] multiples (plusieurs témoins, différents discours, phases multiples d'observation) » (*Note Technique n° 10 : les phénomènes aérospatiaux non-identifiés et la psychologie de la perception*, Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 0294, 14 décembre 1981, pp. 40-41. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/note_tech_10.pdf).

⁵ Dans le « fichier Poher », la profession du témoin jouait un rôle important pour évaluer la crédibilité d'une observation : un berger « valait » ainsi un point, un ouvrier ou un agriculteur deux, un technicien, un policier ou un militaire « qualifié » trois, un ingénieur ou un officier quatre, un pilote, un chercheur ou un astronome cinq...

⁶ Franck Decloquement et Bernard Thouanel, « Ces scientifiques français qui traquent les ovnis », *VSD Hors-Série Ovnis*, n° 6, novembre 2003, p. 14.

⁷ *Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des études menées pendant le premier semestre 1978*, Toulouse, CNES/CT/GEPAN n° 0140, juin 1978, tome 2, annexe 1, p. 26.

⁸ *L'étude des phénomènes aérospatiaux non-identifiés*, Toulouse : CNES, août 1980.

⁹ Jean-Jacques Velasco, *Outils et procédures de recueil, de gestion et traitement des informations concernant les phénomènes aérospatiaux non identifiés*, Toulouse, CNES, octobre 1983, pp. 97-111. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/memoire_JJV_1983.pdf.

¹⁰ Rappelons, à titre d'exemples, l'affaire de la photographie prise par M. Ughetto lors de la rentrée atmosphérique de novembre 1990 (cf. chapitre 8), les prétendues analyses en double aveugle menées à Trans-en-Provence (cf. chapitre 13),...

¹¹ Le 3 août 1993, le SEPRA envoie à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (Bureau Défense-Opérations) une « Mise en garde contre les agissements d'associations ufologiques » à qui il est reproché d'essayer de se procurer des photocopies de procès-verbaux relatifs aux OVNI, interventions qui « perturbent considérablement la tâche des scientifiques du CNES ».

¹² Communication personnelle (Éric Maillot).

¹³ GEPAN, *La foudre en boule. Document de synthèse*, 1978. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/foudre_en_boule_78.pdf.

¹⁴ En 2001, le CNES a par exemple acquis la météorite d'origine martienne NWA 480 contre la modique somme de 61 000 €.